



## CAF indû et rejet de la CRA

Par **Jeane95**, le **02/11/2018 à 10:12**

BonjourrrrrJ'ai un litige avec la CAF, j'ai saisi la CRA et ai reçu une réponse négative à ma requête. Je souhaite faire appel devantle TA. rrrnPouvez vous me dire si c'est mieux de me faire assister par une personne qui connaît mieux ce genre de situation (avocat ou association) et où puis je trouver de l'aide pour rédiger mon dossier svp ?rrrnCordialement

Par **amajuris**, le **02/11/2018 à 10:39**

bonjour,rnsi la commission de recours amiable a rejeté votre requête, vous devez saisir le Tribunal des affaires de Sécurité sociale (TASS).rncomme votre requête amiable a été rejetée, le recours à un avocat spécialisé est toujours conseillé.rnsalutations

Par **Jeane95**, le **02/11/2018 à 10:56**

Merci pour cette réponse le rejet porte sur une même période mais concerne deux prestations l'APL et les AF, pour l'APL je dois saisir le TA et pour les AF je dois saisir le TASS. Je croyais que c'était le TASS pour les deux.rrrnCldt

Par **amajuris**, le **02/11/2018 à 13:25**

c'est pour cette raison, que je vous conseille l'aide d'un avocat.